

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 2 mars 2012 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues, les sages-femmes et les orthoptistes**

NOR : ETSS1230099A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2 et D. 4031-16 ;  
Vu les propositions de la Fédération nationale des podologues et de l'Union nationale et syndicale des sages-femmes,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues les personnes suivantes :

##### *En région Guyane*

Grégory CALLENDER.  
Stella RECHOU-MOZE.  
Olivier MAIGNIEN.

##### *En région Languedoc-Roussillon*

François-Xavier ABRASSART, en remplacement de Louis OLIE, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes les personnes suivantes :

##### *En région Auvergne*

Marie-Christine DESSIAUME.

##### *En région Corse*

Axelle ALBERT.  
Stéphanie BRUN.

##### *En région Guadeloupe*

Mme BERTINO-MOUROT.  
Valérie POIRVILLE, en remplacement de Sandrine LE BLANC, pour la durée du mandat restant à courir.

##### *En région La Réunion*

Sylvie BOUKERROU.

*En région Languedoc-Roussillon*

Isabelle CORNEE, en remplacement de Mme MORESCO, pour la durée du mandat restant à courir.  
Monique VAN GUCHT, en remplacement de Nadine RAYNAL, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Rhône-Alpes*

Michèle LABEY-BASTION, en remplacement de Sophie JOUVE, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Pays de la Loire*

Dominique BARRANGER-ADAM, en remplacement de Laurence PLATEL, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

*En région Île-de-France*

Nathalie MARRAST démissionne de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les sages-femmes.

Article 4

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthoptistes les personnes suivantes :

*En région Auvergne*

Lucia DERIU.  
Émilie VALLON-COUDERC.  
Annick ECHEGUT.

Article 5

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 2 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*  
T. FATOME

*La directrice générale de l'organisation des soins,*  
A. PODEUR